



## Compte-rendu du conseil de l'ED 072 du 30 janvier 2009

### – Relevé de conclusions –

Lieu : Salle C310, bâtiment P3, Université de Lille 1.

Rédacteur : Olivier Colot.

---

#### Ordre du jour

1. Accueil des nouveaux membres ;
2. Informations du directeur ;
3. Modification du règlement intérieur de l'ED régionale SPI 072 ;
4. Examen du remplacement de Bernard Dubuisson démissionnaire ;
5. Point sur le projet de futur contrat doctoral ;
6. Questions diverses.

---

#### Préambule

Certains membres du conseil ne pouvant être présents étaient excusés. Ils avaient transmis une procuration à certains des membres présents.

Marc GAZALET, directeur de l'ED, qui préside la séance, ouvre la séance à 16h.

#### 1. Accueil des nouveaux membres

Le conseil accueille les doctorants nouvellement élus en son sein. Il s'agit de Sarah BAIZ (domaine mécanique), Gauthier DELILLE (domaine Génie Electrique), Ahmed GUADRI (domaine Automatique) et Alexandre VEREMME (domaine Automatique). Ceux-ci se sont présentés aux autres membres du conseil.

#### 2. Informations du directeur

Marc GAZALET a présenté la note d'information 8.32 du Ministère relatives aux prévisions d'évolution des effectifs étudiants jusqu'en 2017. Concernant les doctorants, les projections indiquent une baisse attendue de l'ordre de 30% des inscriptions en doctorat entre 2009 et 2017.

Le directeur a rappelé le décret de reconnaissance du PRES « Université Lille Nord de France » paru au JO du 11 janvier 2009. L'une des conséquences est que l'intitulé de l'ED est désormais ED SPI 072 « Université Lille Nord de France ». Les documents et site de l'ED intégreront cette modification dans les meilleurs délais.

Le directeur a informé le conseil de la tenue de la rentrée de l'ED le 29 janvier 2009. Cette dernière avait été limitée aux doctorants de première année. Marc GAZALET a fait une synthèse du déroulement de cette réunion de rentrée aux membres du conseil.

Marc GAZALET a ensuite présenté le planning du comité d'experts diligenté par l'AERES pour l'expertise de l'ED qui se déroulera le mardi 10 février 2009. Il a indiqué les noms et



qualités des experts de ce comité. Il a en outre rappelé aux membres du conseil qu'ils étaient invités à participer à cette évaluation selon les modalités prévues par l'AERES. Marc GAZALET a également mis en exergue les grandes lignes et temps forts de l'évaluation et souligné les éléments clés que le comité sera amené à évaluer au cours de sa visite.

### **3. Modification du règlement intérieur de l'ED régionale 072**

Marc GAZALET a rappelé les articles pour lesquels une modification est proposée. Le texte modifié avait été adressé aux membres du conseil au préalable pour étude et analyse. Après discussion et corrections apportées au texte initialement proposé au conseil, ce dernier approuve la nouvelle version du règlement intérieur à l'unanimité. Celui-ci sera diffusé et mis en accès libre sur le site internet de l'ED.

### **4. Examen du remplacement de Bernard DUBUISSON démissionnaire**

Suite à la démission du conseil de Bernard DUBUISSON, le directeur de l'ED 072 avait demandé à ce que des propositions lui soient faites. Christian AUCOURT (directeur de RTE Nord Est) est proposé comme candidat potentiel. Contact sera pris avec lui pour lui proposer de siéger au conseil en tant que membre du monde socio-économique.

### **5. Point sur le projet de futur contrat doctoral**

Marc GAZALET présente aux membres du conseil les grandes lignes du projet de futur contrat doctoral et des conséquences possibles en termes de calendrier et de gestion par l'ED de ces nouveaux contrats. Il est souligné que la mise en place du nouveau contrat doctoral entraînera l'abrogation d'un certain nombre de contrats existant jusqu'alors (allocations ministérielles en particulier). Il est également souligné que ce sont les établissements qui seront amenés à définir le nombre, les termes et les niveaux de rémunération des contrats qui seront passés, et ce conformément au cadre fixé par le décret lorsque celui-ci sera effectif. A noter que les contractants sont un établissement et un doctorant recruté. Après discussion, il est convenu que les modalités d'attribution et de gestion devraient être discutées au sein du PRES en présence des directeurs des ED régionales.

### **6. Questions diverses**

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 18h20.